

\* \* \*

L'ardeur et l'énergie manifestée par les catholiques italiens ont dû consoler le coeur du Souverain Pontife, au milieu des préoccupations et des tristesses dont il est accablé. Parmi ces dernières on doit sans doute placer au premier rang la douleur que lui font éprouver l'obstination et l'audace de quelques-uns des tenants du modernisme condamné, entre autres l'abbé Loisy. En présence des récentes publications du malheureux dévoyé, signalées dans notre dernière chronique, le Saint-Père a dû le frapper des foudres ecclésiastiques. Le 7 mars la Congrégation du Saint-Office rendait contre lui un décret d'excommunication majeure sur mandat exprès du Souverain Pontife. "Le prêtre Alfred Loisy"—suivant les termes de la sentence—"est excommunié nommément et personnellement et frappé de toutes les peines encourues par ceux qui sont excommuniés publiquement, et par suite tous doivent l'éviter." Les journaux de Rome font remarquer que c'est la plus grave peine canonique que puisse prononcer l'Eglise. Il est ce qu'on appelle excommunié *vitandus*. Un autre décret, rendu quelque temps auparavant avait condamné deux journaux français modernistes, *La Justice sociale* dirigée par l'abbé Naudet, et *La Vie catholique*, dirigée par l'abbé Dabry. Il défendait à ces deux prêtres de publier désormais ces journaux ou autres journaux, ou autres écrits quelconques de même genre, sous leur nom ou sous un nom supposé, sous peine de suspense *a divinis* encourue *ipso facto* et sans autre déclaration." M. l'abbé Dabry s'est empressé d'écrire au Pape qu'il se soumettait sans restriction, d'esprit et de coeur. Quelques jours après l'abbé Naudet en a fait autant et a écrit au Saint-Père une lettre de soumission dans laquelle il affirme "ses sentiments de filiale obéissance à l'Eglise et au Saint-Siège". Jusqu'ici il n'y a donc, dans cette affaire du modernisme, que le Père Tyrrell et l'abbé Loisy qui aient fait acte public et personnel de rébellion contre l'Eglise.

\* \* \*

Depuis quelque temps les réceptions académiques se sont